

Rapport N° 44
Réorganisation du transport public urbain 2013-2014
Demande de crédit d'études du projet définitif de CHF 422'200.- TTC

Nyon, le 20 avril 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis N° 44 s'est réunie le mercredi 19 avril à 19h15 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mme Jessica Jaccoud, MM Patrick Buchs, François Calame (remplaçant Eric Biéler), Antoine Dumas, Claude Farine, Jean-François Füglistner et Jean-Claude Mermilliod, président et rapporteur. M Robert Jenefsky était excusé.

La commission a reçu Mme Elisabeth Ruey-Rey, Municipale de la mobilité et des transports, Mme Naïma Mameri Khiat, Déléguée à la mobilité, M François Menthonnex, Chef de service Travaux et environnement et M Jean-Marc Favre, ingénieur au service Travaux et environnement. Elle les remercie pour leur présence et l'ensemble des informations, détaillées et précises, qu'ils ont apporté et leur écoute.

Historique

Le préavis N° 44 est le suivant dans une chaîne de préavis concernant la réorganisation des transports publics (ci-après TP) urbains et régionaux. Mme La Municipale a résumé les liens entre les préavis et rapports successifs.

Du rapport 168/2010 qui définit le Concept de mobilité urbaine, accepté lors de la séance du Conseil communal du 24 janvier 2011, découlent trois axes concernant (1) les transports publics, (2) la politique de stationnement et (3) la mobilité douce. L'étude sur ce dernier axe est en cours. La politique de stationnement a fait l'objet du Rapport No 29/2011, accepté par le Conseil communal le 2 avril 2012.

L'axe « transports publics » a fait l'objet d'un premier préavis (No 192/2010) pour financer la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil régional (CHF 2'853'705.-) pour la réorganisation des TP régionaux. La participation à la réorganisation des TP régionaux a conduit la Municipalité à déposer un crédit d'études du projet définitif des mesures urgentes pour permettre la coordination des lignes de bus régionales avec les nouveaux horaires des CFF prévus en décembre 2012 sur le territoire de la Commune, crédit de CHF 156'000.- accepté par le Conseil le 20 février 2012. Un crédit de réalisation devrait suivre en mai.

Le présent préavis No 44 porte sur le crédit d'études du projet définitif pour la réorganisation des TP urbains, travaux à effectuer entre 2013 et 2014, pour un montant de CHF 422'200.-
Les préavis No 36 et 44 forment un ensemble. Ils ont été séparés pour pouvoir réaliser en priorité les mesures pour les TP régionaux.

L'ensemble du processus est décrit dans le schéma ci-dessous.

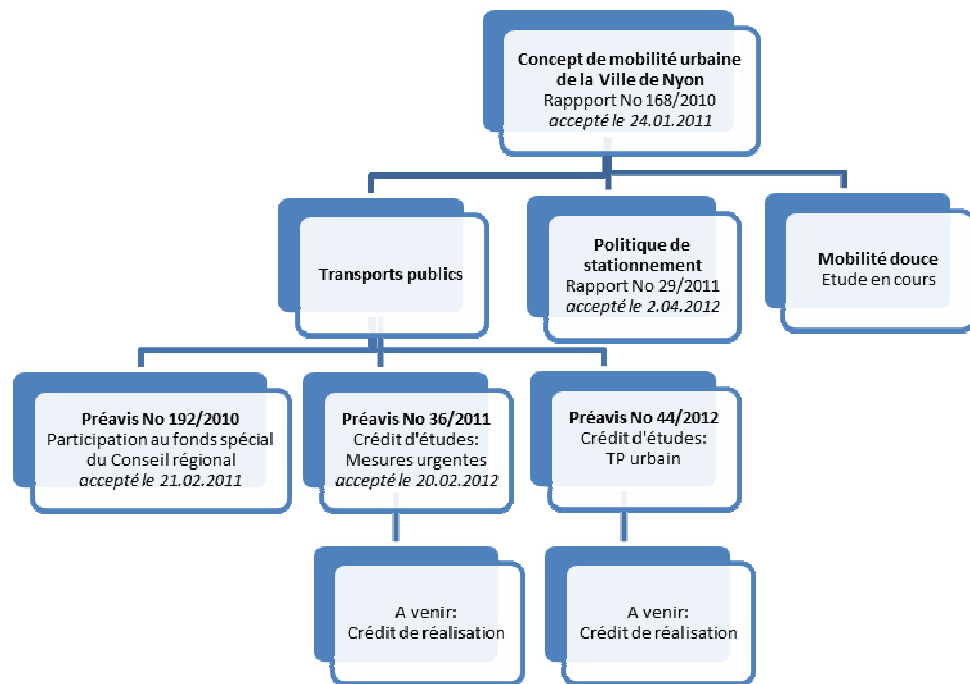


Schéma 1. Organigramme des préavis et rapports liés au concept de mobilité urbaine.

Mme Mameri rappelle les tracés des 4 lignes urbaines, qui desservent toutes la gare.

- **U1** : Prangins – Eysins. Arrêt provisoire à Terre Bonne. Des discussions sont en cours avec Eysins, réticent à la prolongation de la ligne en partie à cause du passage des bus dans le village, la desserte par les lignes régionales semble suffisante. On observe une augmentation de la fréquentation sur la ligne U1 suite au développement économique de Terre Bonne. La boucle par le chemin des Tines sera maintenue.
- **U2** : Prangins – Petite Prairie. Un P+R de 60 places est prévu à la Petite Prairie en attendant le développement des P+R planifiés dans le Concept de mobilité.
- **U3** : Colovray – Petite Prairie
- **U4** : Gare – Changins. Terminus provisoire au giratoire de Chantemerle en attendant la finalisation de l'accord pour la prolongation de la ligne jusqu'à Changins.

Travaux et aménagements

L'avant-projet, qui a servi de base pour l'établissement du cahier des charges et l'appel d'offre publique, a été établi par un mandataire avec un groupe de travail formé de personnes de la ville de Nyon, de Prangins et d'Eysins, des TPN, de la police, etc.

Les aménagements prévus en ville de Nyon sont les suivants (Annexe 2 du préavis) : création d'une onde verte pour les bus (synchronisation des feux tricolores), marquage des voies en site propre, travaux de génie civil, aménagement de la zone de la gare en général et au niveau de l'avenue Edouard Rod en particulier pour les arrêts des bus.

Le départ de tous les bus se fera à l'avenue Edouard Rod. Pour éviter l'accumulation des bus, la remise à l'heure se fera en bout de ligne. Afin qu'il y ait suffisamment de place, un aménagement

provisoire de qualité sera effectué à la place de la gare avec, notamment, la suppression des anciens rails du Nyon-St-Cergue.

Un aménagement définitif ne pourra être réalisé qu'une fois le plan de quartier de la gare adopté. L'établissement de ce plan attend les développements du côté des CFF (projet en vue du remplacement de la halle aux marchandises) et celui du quartier du Martinet.

Les travaux s'étendront sur plus d'une année, début en 2013, achèvement en 2014. Ils entraîneront une modification du réseau structurant. Cela implique de soumettre les projets aux services du Canton, selon la loi sur les routes.

Les travaux sur la rue de la Morâche devront être terminés en septembre 2013 pour permettre l'accès aux deux parkings souterrains des bâtiments en construction.

L'appel d'offre public n'a reçu que deux réponses en retour. L'étude établira le projet définitif, avec des coûts calculés sur des soumissions rentrées. Elle examinera également comment réaliser les travaux, par exemple à l'avenue Alfred-Cortot, sans pénaliser le trafic trop lourdement.

La direction et la coordination des travaux est comprise dans le cahier des charges.

Un crédit est prévu pour la communication au sujet des travaux qui vont fleurir en ville en 2013 et 2014.

Questions / Discussion

Question. *Il y a souvent un problème au niveau du virage devant le siège de la BCV, par exemple un véhicule mal garé empêchant le bus de passer, ce qui génère des retards sur les horaires.*

Réponse. Cette boucle devrait être supprimée.

Q. *Les cars postaux auront-ils encore du service ?*

R. Oui, par exemple la ligne vers St-George sera toujours assurée par les cars postaux. Les courses seront utilisées aussi pour les transports scolaires.

Q. *Si les trains ont du retard, est-ce que les bus attendront ?*

R. Ce sera difficile dans la journée, car cela entraînerait un décalage des horaires. Par contre en soirée, ce sera plus facile. Avec un cadencement au 1/4h, l'attente résultante sera limitée.

Q. *La route de St-Cergue est mal desservie. A cause de la morphologie du terrain (vallons du Cossy et de l'Asse), il n'est pas possible d'atteindre un arrêt proche.*

R. Un accès possible était celui qui était prévu par le franchissement de la voie du Nyon-St-Cergue, mais le préavis N° 173/2011 a été refusé par le Conseil.

Q. *Qu'advient-il des pistes cyclables et zones protégées pour les vélos ? Il y a des conflits avec les voies réservées aux bus.*

R. La question est en cours d'étude en relation avec le concept de mobilité de la ville. Pro Vélo fait notamment partie du groupe de travail. On en est à la phase d'avant-projet.

L'examen des cheminements piéton viendra dans un second temps, par manque de forces et d'instruments juridiques.

La révision du Plan directeur devrait permettre d'introduire les cheminements piétonniers.

Q. *Est-ce que l'augmentation prévue des charges, passage de 1 Mio à 1.5 Mio est réaliste ?*

R. L'augmentation est due à l'accroissement du nombre de bus et de chauffeurs. Le montant se base sur les chiffres fournis par les TPN. La Ville paie pour les cadences urbaines à la 1/2h et en partie seulement pour les lignes régionales.

Q. *Comment est prévue la communication pour faire accepter aux habitants les dérangements inhérents aux travaux ?*

R. La communication sera effectuée par les TPN, mais aussi par la région, car des aménagements similaires seront effectués pour faciliter les accès dans les 4 gares du district (Coppet, Nyon, Gland et Rolle) qui servent de rabattement vers les CFF.

Un atelier destiné aux personnes de plus de 65 ans sera organisé pour les familiariser avec les TP, et les distributeurs de billets. Il sera fait en collaboration avec Pro Senectute et les TPN, notamment des chauffeurs, ce qui permettra une interaction directe entre les passagers et les conducteurs des bus. Le nombre de place est limité à 20 personnes. Atelier sur inscription. Expérience à renouveler selon le nombre d'inscription.

Q. *Pour permettre de conserver les horaires, ne sera-t-il pas nécessaire de pouvoir acheter des billets pour la zone urbaine (Mobilis zone 20) dans des kiosques, à la gare, plutôt qu'auprès du conducteur ?*

R. A terme la vente de billets par le chauffeur sera supprimée, des bornes seront installées aux arrêts principaux.

Un commissaire fait remarquer qu'avec le passage à Mobilis, davantage de voyageurs achètent leur billet dans le bus, plutôt que de prendre un abonnement. Au total, c'est moins cher.

Q. *Pour l'établissement des P+R, y a-t-il eu une étude faite sur la provenance des gens ?*

R. Oui, selon les points de départ et les destinations. Le P+R de la gare sera conservé et disponible pour les voyageurs qui vont « loin ». Les P+R périphériques seront destinés aux pendulaires qui viennent travailler à Nyon, afin de limiter le nombre de véhicules qui pénètrent en ville.

Q. *La page du site Web de Nyon (<http://www.nyon.ch/fr/vivre/mobilite-transport/>) pourrait mettre mieux en évidence les 4 lignes des TP urbains : actuellement la mention est perdue dans la légende sous la photo. Et fournir des liens plus directs vers le plan des lignes, les tarifs, les horaires. En effet, en suivant le lien TPN donné, il faut encore plusieurs clics pour arriver à trouver les informations souhaitées, encore est-il nécessaire de décortiquer les textes et tableaux affichés. Un meilleur accès, plus direct et plus clair, est souhaitable.*

R. La page du site de Nyon peut effectivement être améliorée. Pour les autres, c'est du ressort des TPN. La demande sera transmise lors d'une prochaine réunion.

Conclusions

La discussion au sein de la commission a été courte car elle a eu lieu, pour l'essentiel, durant les présentations des divers intervenants. Un bon nombre de questions ont été posées et les réponses furent satisfaisantes. Le processus est engagé, nous (la Ville, le Conseil communal) avons pris certains risques et nous devons réussir ce défi. Le calendrier est très serré et la commission ne peut que le regretter. Les différentes étapes de ce projet ambitieux ne peuvent apparemment souffrir d'aucun retard. Pourtant, la commission préfère une conception et une réalisation de qualité et souhaite que l'on évite des finitions approximatives, conséquence de pressions trop grandes sur les entreprises dues à un planning intenable.

Le succès dépendra évidemment de la façon dont les habitants s'approprieront leurs transports publics. C'est pour cela que la communication va jouer un rôle important. Une diminution du trafic motorisé privé devrait améliorer la qualité de vie en ville (et la qualité de l'air). L'utilisation des TP urbains est une nouvelle habitude à prendre ou à amplifier. C'est un pas en direction d'un style de vie plus calme.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°44 concernant la « Réorganisation du transport public urbain 2013-2014, demande de crédit d'études du projet définitif de CHF 422'200.- TTC»,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 422'200.- TTC pour les études du projet définitif de la réorganisation du transport public urbain 2013-2014 ;
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte no 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans :
3. La participation du Conseil régional, de la Commune de Prangins et de la Commune de Changins, à hauteur de CHF 96'835.- sera versée sur le compte no 9143-20, « dépenses du patrimoine administratif » pour la réalisation des études du projet définitif.

La Commission :

Mme JACCOUD Jessica

MM.

BUCHS Patrick

CALAME François

DUMAS Antoine

FARINE Claude

FÜGLISTER Jean-François

JENEFSKY Robert

MERMILLIOD Jean-Claude, président - rapporteur